

**Zeitschrift:** Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse

**Band:** 121 (1970)

**Heft:** 1

**Artikel:** L'économie forestière suisse en l'an 2000 vue par un étudiant forestier

**Autor:** Mayland, J.-P.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-766881>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **L'économie forestière suisse en l'an 2000 vue par un étudiant forestier**

Par *J.-Ph. Mayland*, Berne

Oxf. 64:9

(né 1947, étudiant forestier)

Etablir un pronostic à long terme est un des plus sûrs moyens de se brûler les doigts. Néanmoins, je vais tenter de le faire en brossant un bref tableau du développement possible de l'économie forestière suisse et de son état à la fin de notre siècle. Etant tenu de limiter la longueur de cet article, je ne retiendrai toutefois que les aspects économiques du problème considéré. Dans cette hypothèse, j'admets d'emblée qu'un secteur économique doit être ouvert à la concurrence étrangère et être à même de lutter efficacement contre cette dernière, sans soutien d'importantes mesures étatiques (subventions, droits de douane protecteurs, etc). En ce qui la concerne, l'économie forestière suisse devrait nécessairement remplir ces conditions si elle ne veut pas suivre l'exemple malencontreux de notre agriculture.

En raison de l'accroissement probable de l'intégration économique sur le plan international, on peut supposer sans se tromper qu'en l'an 2000 l'ensemble de l'économie suisse — et en particulier le secteur forestier — ne pourra plus travailler en vase clos. L'interdépendance croissante des unités de production qui résultera de cette intégration concernera probablement en premier lieu les secteurs s'occupant de la transformation du bois avec lesquels l'économie forestière est étroitement liée. A cet égard, je m'imagine que les industries employant des bois de large consommation (cellulose, papiers, panneaux) se concentreront dans des régions qui les produisent en grandes quantités et, partant, à bon marché (Scandinavie, URSS, Canada, etc). De son côté, l'industrie du bois d'œuvre s'installera de préférence dans des contrées situées plus au sud produisant effectivement les bois qu'elle recherche (qualités supérieures, diamètre des grumes plus élevé). Je songe en particulier au sud de l'Allemagne, à l'Autriche, à la Suisse, etc. Dictée par les conditions naturelles de la production, cette adaptation européenne, voire mondiale des secteurs travaillant le bois devra également être observée en Suisse et le sera sans doute. Il s'en suit que nos scieries et nos menuiseries se devront de passer du stade de l'artisanat à celui de l'industrie. Comme on le sait, les secteurs produisant le bois et ceux qui le transforment dépendent directement l'un de l'autre. Pour être efficace, la transformation proposée (modernisation et adaptation) devra s'appliquer aux deux secteurs.

L'économie forestière suisse sera tenue d'approvisionner les scieries et les menuiseries du pays, une fois modernisées, d'une manière rationnelle et

à des prix favorables. D'autre part, il lui appartiendra de concurrencer efficacement les produits de remplacement, ce qui impliquera à nouveau la présentation d'offres à des prix compétitifs. Il importe dès lors de définir comment l'économie forestière pourra remplir de telles prestations.

A mon avis, la condition essentielle à observer consistera à séparer les forêts économiquement rentables de celles qui ne le sont pas. Bien que cette condition soit déjà réalisée partiellement dans les arrondissements forestiers, son application devrait être étendue à l'avenir dans une large mesure et concerner des régions entières. La clef d'une rentabilité économique est à rechercher non pas dans un fractionnement illimité des unités de production, mais dans leur concentration, cette dernière créant en effet une base qui permet un planisme adéquat. Quant aux autres forêts, il importera de les soustraire du circuit forestier de manière à ce qu'elles ne portent pas préjudice aux forêts économiquement rentables. Ce n'est qu'en délimitant les surfaces forestières potentiellement rentables que l'on pourra créer des exploitations techniques suffisamment grandes pour y utiliser des moyens mécaniques, faciliter l'organisation du travail et employer rationnellement le personnel adéquat. Dans cet ordre d'idées, on devrait pouvoir faire abstraction des limites de propriétés et ne tenir compte que des aspects biologiques, géographiques et morphologiques. A mon avis, les éléments suivants pourraient contribuer à la création de ces exploitations :

- achats de surfaces forestières par les pouvoirs publics ;
- extension des remaniements parcellaires entre les propriétaires privés et les communes. (Ce moyen me paraît onéreux et n'aboutirait pas directement au but recherché) ;
- généralisation des ententes entre les propriétaires forestiers pour procéder à une exploitation commune. De telles ententes pourraient éventuellement être imposées légalement, ce qui équivaudrait, il est vrai, à une nouvelle restriction des droits des propriétaires.

Sous réserve d'un recours éventuel à une autre voie pour aboutir au but recherché, mon choix se porte sur la troisième solution. Dans ce cas, les surfaces forestières devraient être d'au moins 15 000 à 20 000 ha pour justifier la création et le fonctionnement des exploitations techniques projetées. Celles-ci pourraient être confiées non seulement aux pouvoirs publics, mais aussi à des privés. Dans ce cas, le choix de ces derniers pourrait porter, il est vrai, sur les exploitations techniques les plus intéressantes au détriment des autres. En ce qui concerne le secteur public, on devrait de toute façon procéder à une refonte complète du service forestier actuel pour qu'il puisse remplir ses nouvelles fonctions. C'est ainsi qu'une extension des arrondissements forestiers serait indispensable, leur surfaces devant correspondre à celles des exploitations techniques. Comme cela a été le cas jusqu'à présent, je verrais à la tête de cet arrondissement un ingénieur, auquel on pourrait attribuer un collaborateur également de formation universitaire. Les tra-

vaut techniques supplémentaires seraient confiés dans une large mesure à ce dernier.

Il va sans dire que des bureaux d'ingénieurs privés pourraient se charger de ces travaux en lieu et place du collaborateur attribué au chef de l'arrondissement forestier. Dans cette hypothèse, on peut se demander toutefois s'il serait possible d'assurer l'indispensable contact suivi entre les donneurs et ce dernier.

Pour conclure, je formulerai mes modestes pronostics d'avenir de la manière suivante :

J'admets qu'en l'an 2000 l'intégration économique internationale influera d'une manière déterminante l'ensemble de l'économie suisse. Comme première conséquence, le secteur industriel qui travaille les bois d'œuvre devra se « restructurer » complètement et se développer pour lutter contre la concurrence étrangère et tenir compte de la qualité de la production suisse de bois d'œuvre. Pour assurer une collaboration accrue entre les partenaires, le secteur s'occupant de la production du bois devra de son côté s'adapter à la situation nouvelle. Jusqu'en l'an 2000, il faudra modifier la notion traditionnelle de propriété, créer de nouvelles exploitations techniques, réorganiser le service forestier, pour assurer l'écoulement des produits suisses à des conditions compétitives. C'est à ce prix que notre économie forestière pourra occuper une place de partenaire économique valable en l'an 2000. Pour ma part, je suis persuadé qu'elle y parviendra.